



**Communiqué de presse - Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030
Marseille, le 28 août 2025**

**Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour la réalisation de la
nouvelle patinoire olympique de Nice en marché global de performance**

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, la Ville de Nice accueillera les épreuves des sports de glace : hockey sur glace, patinage artistique, short-track et curling pour les Jeux Olympiques, para-hockey et para-curling pour les Jeux Paralympiques. Elle sera également hôte d'un village des athlètes de 1 500 lits, du centre principal des médias et de la cérémonie de clôture sur la Promenade des Anglais.

Une nouvelle patinoire olympique sera construite au cœur de la Plaine du Var, territoire en pleine mutation. Elle accueillera les épreuves de patinage artistique et de short-track lors des Jeux Olympiques, ainsi que le para-hockey durant les Jeux Paralympiques. La maîtrise d'ouvrage de cette opération a été confiée à Solideo Alpes 2030 par convention signée le 17 juillet 2025. L'établissement assure, à ce titre, l'organisation et le pilotage de la procédure de marché global de performance lancée ce jour par la publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC), accessible via le lien suivant :

<https://www.marches-publics.info/Annonces/MPI-pub-2025240889.htm>

Un équipement structurant, entre héritage et performance

Le projet vise à répondre aux exigences olympiques tout en anticipant son héritage durable au service des habitants.

- **Deux aires de glace** à rayonnement métropolitain : une patinoire principale de 10 000 places en phase olympique (7 000 en héritage, dont 5 000 fixes et 2 000 modulables) et une patinoire secondaire.
- **Un héritage sportif et citoyen** : après 2030, les espaces libérés seront reconvertis pour accueillir des activités complémentaires (bowling, escalade, padel, espace forme et bien-être) au bénéfice des Niçoises et des Niçois.
- **Un enjeu environnemental** : le futur équipement répondra aux critères environnementaux les plus exigeants. C'est plus de la moitié de la consommation d'énergie de l'actuelle patinoire Jean Bouin qui sera ainsi économisée.
- **Un ancrage local fort** : l'équipement bénéficiera directement aux Aigles de Nice (hockey sur glace – Ligue Magnus), à l'association Nice Baie des Anges (patinage

artistique) et au Nice Curling Club et permettra de développer fortement l'usage éducatif et de loisirs.

Un calendrier ambitieux et impératif

L'équipement olympique devra être livré dans son format olympique **au plus tard le 30 août 2029**, afin de garantir le bon déroulement des compétitions.

En recourant à un marché global de performance – associant conception, réalisation, exploitation et maintenance – Solideo Alpes 2030 et la Ville de Nice entendent assurer des niveaux élevés de performance technique, énergétique et environnementale, et inscrire l'équipement dans une logique d'innovation, de sobriété et de durabilité.

« *La patinoire olympique de Nice est un projet emblématique : il doit répondre à l'exigence des Jeux tout en laissant à la ville et à ses habitants un héritage sportif utile et durable. En lançant cette consultation, Solideo Alpes 2030 enclenche une étape décisive pour tenir les engagements de la candidature, à la fois en matière de délais et d'exigence environnementale* », souligne **Damien Robert, Directeur général exécutif de Solideo Alpes 2030**.

« *La patinoire olympique de Nice illustre notre exigence : ne construire que ce qui fait sens pour l'avenir des territoires et des sportifs. C'est un équipement pensé pour les jeux, mais également conçu comme un héritage utile, durable, et respectueux des plus hauts standards en matière énergétique et environnementale* », indique **Renaud Muselier, Président de la Région Sud et Président de la Solideo Alpes 2030**.

À propos de Solideo Alpes 2030

Créée par décret en février 2025, la **Société de Livraison des Ouvrages Olympiques Alpes 2030** est un établissement public chargé de la réalisation des ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030. Présidée alternativement par les deux présidents de Région Sud et Auvergne Rhône Alpes, elle veille à garantir la livraison des infrastructures dans les délais, avec un haut niveau d'exigence environnementale, d'innovation et d'héritage pour les territoires alpins.

Contact Presse : Dorothée Demailly
Dorothée.demailly@solideo2030.fr
06 82 06 81 41